

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 19 mars 2003

N° 2003-17

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil trois, le 19 mars 2003 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	13 mars 2003	

Présents : MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, DE SANTI, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, COLLIN, DAGEN, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROGER.

Assistaient à la séance : Melle NACEF (Semateg), Mme LEROUX (Syndicat Mixte).

OBJET : Mise en place de la péréquation des coûts – demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'instaurer une péréquation des coûts de transport, de traitement et de tri des déchets ménagers dès l'exercice 2003.

La mise en place d'une tarification unique pour le transport des déchets (ordures et emballages) conduira cependant certaines collectivités à supporter un surcoût financier.

Une simulation a été réalisée en comparant le coût supporté par chaque collectivité individuellement sur la base du bordereau des prix du marché de prestation de service signé avec la DRIMM et celui consécutif à la péréquation.

Le surcoût global à la charge des adhérents est ainsi estimé à 30 000€ pour l'année 2003.

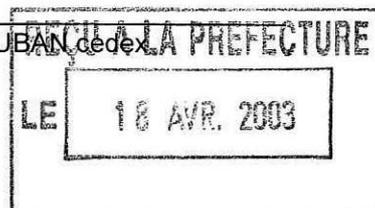
Dans un contexte d'augmentation très sensible du service global des ordures ménagères, en raison notamment de la fermeture des fours et du développement des collectes sélectives, il apparaîtrait opportun de pouvoir lisser cette nouvelle charge dans le temps.

Par conséquent, il est proposé de solliciter une subvention forfaitaire équivalente auprès du Département en sa qualité d'acteur prépondérant dans l'aménagement du territoire.

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B



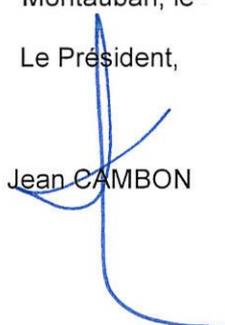
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- sollicite une subvention forfaitaire de 30 000 € auprès du Département dans le cadre de la mise en place de la péréquation des coûts de transport ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE **18 AVR. 2003**
ET DE SA PUBLICATION LE **18 AVR. 2003**

Montauban, le
Le Président,
Jean CAMBON



*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*
Le Président,
Jean CAMBON

